

### **1.1. Environnement de travail**

L'agent de maintenance intervient au sein d'une équipe encadrée ou en binôme généralement sur site client.

Son intervention requière de se conformer à des règles de sécurité convenue entre son entreprise et l'entreprise client ayant fait l'objet d'une analyse de risques et pour lequel il dispose de moyens et conditions de sécurité définies.

Selon les accès et conditions d'interventions il peut être amené à travailler en hauteur. Pour y accéder il peut emprunter des moyens d'accès fixes avec restriction d'accès (par exemple : crinoline, escaliers) ou en absence de moyens d'accès et selon les conditions ou contextes, il peut avoir recours à l'utilisation d'un moyens mobiles (par exemple : nacelle élévatrice, escabeau roulant mobile...) pour lesquels il a une autorisation ou habilitation (et dans certains cas un permis de conduite). Dans tous les cas il doit disposer d'un harnais de sécurité pouvant être accroché à des encrages ou lignes de vies pour pouvoir accéder à des zones non équipées d'accès sécurisé.

Il peut être amené également à intervenir dans un contexte de chantier, dans ce cadre, il doit se conformer à des règles de sécurité liées à de la coactivité nécessitant des autorisations d'accès ou de travail. Dans tous les cas il intervient sous l'autorité d'un responsable directe (chef de chantier, chef d'équipe, chef d'atelier).

Selon les interventions réalisées il doit se munir de ses habilitations et autorisations en lien avec la nature des interventions (habilitations électriques par exemple) et respecter les procédures d'interventions définies.

### **1.2. Interactions dans l'environnement de travail**

Le contexte d'intervention amène l'agent de maintenance à être en relation avec l'exploitant des moyens de manutention ou levage en présence duquel il peut être amené à réaliser des essais de fonctionnement, recueillir des informations s'agissant d'un problème de fonctionnement, communiquer des informations relatives au travail réalisé.

Dans tous les cas il rend compte à sa hiérarchie, il peut formuler une demande d'informations techniques nécessaire à son activité à un technicien du domaine. Toutes ses interventions font l'objets d'une demande ou autorisation formelle de sa hiérarchie.

Il signale toute anomalie ou problème rencontré à son responsable.

Dans le cadre des matériels soumis à réglementation, il consigne ses interventions dans un cahier de maintenance, ainsi que les anomalies rencontrées nécessitant une prise en compte par le client.

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>La vérification, essais et tests de sécurités :</p> <p>Cette activité a pour finalité de passer en revue le fonctionnement de l'équipement en vue de déceler un dysfonctionnement ou lors d'une remise en service pour s'assurer que la panne a bien disparue.</p> <p>Des essais sont réalisés sur l'équipement pour procéder à des tests de sécurités tels que les fin-de-courses, limiteur de charge....</p> <p>Lors de cette étape les paramètres de l'équipement sont relevés (consignes d'accélération et décélération, consignes de déplacement, consignes de réglages de limiteur de charge...)</p> <p>Les éléments relevés sont consignés sur un support (carnet de suivi d'entretien) permettant d'assurer une traçabilité des interventions réalisées.</p>	<p><b>Procéder à des essais de fonctionnement sur matériel de manutention / levage</b></p> <p>Cette compétence vise à vérifier les aptitudes professionnelles à assurer une surveillance de l'équipement, à déceler des anomalies de fonctionnement pour y remédier et à les consigner sur un support de traçabilité consultable par l'entreprise et les organismes en charge du contrôle réglementaire.</p> <p>Essais réalisés à partir de procédures établies, sur les fonctions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Levage élévation,</li> <li>• Freinage,</li> <li>• Organes de sécurité</li> </ul> <p>Réalisé sur matériel de levage ou manutention de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pont</li> <li>- Portique</li> <li>- Grue</li> <li>- Chariot</li> <li>- Nacelle élévatrice- ...</li> </ul>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes : ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur : 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les</p>	<p><b><u>En matière de méthodes utilisées :</u></b></p> <p>Tous les paramètres de fonctionnement en rapport avec l'essai à réaliser (vitesse d'élévation, translation, charge nominale,) sont vérifiés selon les méthodes et modes opératoires prévus et le cas échéant à l'aide des outils de pré diagnostics préconisés.</p>
			<p><b><u>En matière de moyens utilisés :</u></b></p> <p>Les moyens d'essais (charge d'essai, moyens de contrôles et diagnostic comme tablette, écrans de programmation, pupitre,) sont adaptés leur validité est vérifiée.</p>
			<p><b><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></b></p> <p>Les essais réalisés sont commentés à l'exploitant, les relevés et défauts sont transmis et consignés avec l'aval du responsable.</p> <p>Le cas échéant les gestes de commandes visuels sont maîtrisés et interprétés.</p>
			<p><b><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></b></p> <p>Les essais sont réalisés en toute sécurité, avec vérification préalable de la validité de la visite périodique.</p>
			<p><b><u>En matière de résultats</u></b></p> <p>Les résultats des essais sont appréciés au regard des performances attendues en termes de maintien de la charge, de distances de freinage de stabilité.</p> <p>Les fin-de-courses et limiteurs sont testés dans la mesure des charges disponibles.</p> <p>Toute non-conformité au défaut relevé fait l'objet d'une action adaptée.</p>

		<p>exigences du référentiel de certification sont satisfaites.  <b>ET AVIS DE L'ENTREPRISE :</b>  L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité</p>	<p>Les observations faites reflètent l'état réel du matériel (conformité, défauts) et les points particuliers à surveiller sont relevés.</p>
	<p><b>Vérifier le paramétrage et tests de sécurités sur matériel de manutention / levage</b></p> <p>Cette compétence vise à vérifier la capacité de l'agent de maintenance matériel de manutention / levage à assurer une vérification des paramètres d'un équipement de levage / manutention en référence aux données constructeurs et de les ajuster pour revenir aux valeurs de référence, de se référer à des notices techniques pour manipuler les écrans de programmation et réglage (par exemple sur un variateur).</p> <p>Dans le cadre des vérifications de performances (temps d'accélération,</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes : ÉVALUATION EN SITUATION  PROFESSIONNELLE RÉELLE :  L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur : 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer</p>	<p><b><u>En matière de méthodes utilisées :</u></b></p> <p>La procédure de vérification est appliquée conformément aux instructions, les différentes fonctions sont vérifiées méthodiquement. Les instructions et notices d'utilisation des moyens sont appliquées.</p> <p><b><u>En matière de moyens utilisés :</u></b></p> <p>Les moyens sont adaptés aux opérations à réaliser et aux relevés à assurer, le cas échéant leur raccordement est assuré, les tests de fonctionnement sont faits.</p> <p><b><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></b></p> <p>Les notices d'utilisations sont bien appréhendées, les questions relatives à leur mise en œuvre sont posées dans un langage adapté.</p> <p>Les relevés sont consignés et commentés.</p> <p><b><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></b></p> <p>La conformité des moyens de vérification et de test est vérifiée.</p> <p>Les conditions de sécurité sont respectées tout au long de l'intervention.</p>

	<p>décélération, valeurs de limites de charges, tests de pesons...)</p> <p>Réalisé sur matériel de levage ou manutention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pont</li> <li>- Portique</li> <li>- Grue</li> <li>- Chariot</li>   <li>- Nacelle élévatrice</li> </ul>	<p>que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p><b>ET AVIS DE L'ENTREPRISE :</b> L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité</p>	<p><b><u>En matière de résultats</u></b></p> <p>L'ensemble des paramètres de la machine prévus est vérifié, les valeurs trouvées et/ou consignées correspondent aux indications du système (Par exemple : platine variateur vitesse, console...) et en références aux données des plaques signalétiques, plaques de charges, ...</p> <p>Le protocole de test est respecté, les points de test sont passés en revue de manière exhaustive.</p> <p>Les valeurs relevées sont conformes à la réalité, les écarts sont consignés, les ajustements faits dans la limite des autorisations.</p>
	<p><b>Renseigner et transmettre des informations liées à des essais et tests</b></p> <p>Cette compétence requiert une certaine connaissance technique des équipements de manutention / levage ainsi que le vocabulaire technique associé. Une capacité à communiquer afin de fournir des explications en lien avec les interventions réalisées au niveau rédactionnel et oral.</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes : ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur : 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS</p>	<p><b><u>En matière de méthodes utilisées :</u></b></p> <p>Les relevés et essais sont consignés de manière structurés en lien avec des critères de surveillance. Les informations précises sont comparées à un état de référence attendu (distance d'arrêts en lien avec des fin de courses, vitesse d'accélération et décélération, valeur de réglage des limiteurs de charge...)</p> <p><b><u>En matière de moyens utilisés :</u></b></p> <p>Les supports de relevés et cahiers de maintenances sont exploités conformément aux exigences réglementaires, une traçabilité des actions est assurée.</p> <p><b><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></b></p> <p>Les informations nécessaires à l'intervention sont recherchées auprès du bon interlocuteur. Toute difficulté fait l'objet d'une alerte du responsable.</p> <p><b><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></b></p>

	<p>A partir d'une demande d'intervention nécessitant de procéder à des essais.</p> <p>Dans le cadre des vérifications de performances (temps d'accélération, décélération, valeurs de limites de charges, tests de pesons...)</p> <p>Réalisé sur matériel de levage ou manutention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pont</li> <li>- Portique</li> <li>- Grue</li> <li>- Chariot</li>   <li>- Nacelle élévatrice</li> </ul>	<p>RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p>ET AVIS DE L'ENTREPRISE : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité</p>	<p>Les consignes de sécurité, les contraintes réglementaires et instructions qualité sont appliquées.</p> <hr/> <p><b><u>En matière de résultats</u></b></p> <p>Toutes les informations relatives à l'intervention et les points de sécurité sont remontés à la hiérarchie en lien avec les consignes et les directives.</p> <p>Le carnet de maintenance est renseigné (date, n° de série, horamètre, etc...)</p> <p>Les données consignées reflètent la réalité des essais et tests et sont exploitables par une tierce personne.</p> <p>Les commentaires nécessaires sont faits à l'exploitant.</p> <p>Le vocabulaire technique employé est adapté.</p>
--	--	---	---

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p><b>L'intervention, réglages et relevés techniques</b></p> <p>Cette activité consiste à assurer des opérations de maintenance programmée et correctives pour remédier aux dysfonctionnements et maintenir une fonction de service de l'équipement.</p> <p>Les relevés techniques effectués permettent de surveiller le niveau de performance de l'équipement afin de déceler des dérives et de programmer des interventions lorsqu'un seuil d'alerte est atteint.</p>	<p><b>Identifier l'origine d'un dysfonctionnement</b></p> <p>Cette compétence professionnelle vise à vérifier la capacité de l'agent de maintenance manutention / levage à effectuer une recherche de cause de panne ou dysfonctionnement selon une méthodologie et une logique appuyée d'éléments factuels relevés sur l'équipement et d'en déduire l'origine du problème. De signaler toute anomalie constatée afin d'alerter sur l'état d'un matériel nécessitant une vigilance particulière.</p> <p>A partir d'une demande d'intervention nécessitant de procéder à des essais.</p> <p>Dans le cadre d'une intervention prévue et préalablement préparée.</p> <p>Sur un équipement présentant un dysfonctionnement décelable dans le cadre d'essais fonctionnels sur une fonction de service d'un équipement de manutention ou levage.</p> <p>Les moyens de recherche de pannes sont mis à disposition</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes : ÉVALUATION EN SITUATION</p> <p><b>PROFESSIONNELLE RÉELLE :</b> L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur : 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. ET/OU</p> <p><b>PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL :</b> Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions</p>	<p><b><u>En matière de méthodes utilisées :</u></b></p> <p>La recherche du dysfonctionnement est effectuée à l'aide des outils et procédures d'aide au diagnostic, des manuels appropriés et selon les méthodes préconisées.</p> <p>Les hypothèses émises sont probables et vérifiables.</p>
			<p><b><u>En matière de moyens utilisés :</u></b></p> <p>Les mesures réalisées sont fiables et correspondent à la réalité, les anomalies sont détectées.</p> <p>La vérification de l'étalonnage est effectuée et le choix des calibres, échelles est adapté en fonction de la nature et de la précision de la mesure à effectuer.</p>
			<p><b><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></b></p> <p>Lorsque cela est nécessaire les propositions de corrections ou d'alerte sont données. Toute actions est réalisée en concertation avec son responsable.</p>
			<p><b><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></b></p> <p>Les conditions de manipulations et de sécurité des appareils de mesure (multimètre, console, pressostat, dynamomètre...) sont respectées dans le respect des habilitations et autorisations à les manipuler.</p>
			<p><b><u>En matière de résultats</u></b></p> <p>L'origine du dysfonctionnement électrique, mécanique, hydraulique est identifiée à l'aide d'éléments constatés</p>

	<p>(moyens de mesure : multimètre, manomètre, console...)</p> <p>Réalisé sur matériel de levage ou manutention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pont</li> <li>- Portique</li> <li>- Grue</li> <li>- Chariot</li>   <li>- Nacelle élévatrice</li> </ul>	<p>préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p>ET AVIS DE L'ENTREPRISE : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité</p>	<p>complétés des éléments de mesures complétées des tests effectués.</p> <p>Le cas échéant, la ou les anomalies constatées en cours d'intervention sont immédiatement relevées et signalées (machine, outillage).</p>
	<p><b>Remplacer un composant ou sous ensemble standard (pièces d'usures et sous-ensemble accessible)</b></p> <p>Cette compétence professionnelle vise à vérifier la capacité de l'agent de maintenance manutention / levage à effectuer un démontage méthodique avec repérage des composants, à assurer un remontage à l'aide des moyens et outillages adaptés et préconisés par le constructeur (selon un mode</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes : ÉVALUATION EN SITUATION</p> <p>PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en</p>	<p><b><u>En matière de méthodes utilisées :</u></b></p> <p>Les sous-ensembles sont déposés en appliquant les procédures définies, en respectant les règles de sécurité et en utilisant les outillages et les moyens de manutention appropriés.</p> <p>Le cas échéant, les pièces démontées sont triées, classées, marquées en vue de leur remontage et nettoyées si nécessaire.</p> <p>Le remontage des sous-ensembles est effectué en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquant les procédures et les méthodes définies ;</li> <li>• Respectant les règles de sécurité et d'environnement (EPI, protection des sols...)</li> <li>• Utilisant les outillages et moyens de manutention appropriés.</li> </ul> <p><b><u>En matière de moyens utilisés :</u></b></p>

	<p>opérateur défini).</p> <p>Dans le cadre d'une intervention prévue et préalablement préparée.</p> <p>Sur un équipement présentant une panne identifiée.</p> <p>Les composants à remplacer (garnitures de freins, câbles...) sont mis à disposition ainsi que les outillages nécessaires.</p> <p>Réalisé sur matériel de levage ou manutention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pont</li> <li>- Portique</li> <li>- Grue</li> <li>- Chariot</li>   <li>- Nacelle élévatrice</li> </ul>	<p>centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur : 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. ET/OU</p> <p><b>PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL :</b> Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p><b>ET AVIS DE L'ENTREPRISE :</b> L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité</p>	<p>Les outillages sont adaptés aux opérations à réaliser dans les conditions de sécurité requises.</p> <p>La qualité et l'origine des pièces de rechange doit être vérifiée.</p> <hr/> <p><b><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></b></p> <p>Le cas échéant les éléments de sécurité peuvent faire l'objet d'une vérification d'un organisme agréé avec rapport de vérification.</p> <p>Toute anomalie est signalée au responsable.</p> <hr/> <p><b><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></b></p> <p>Les conditions de sécurité sont respectées, les contraintes qualité et environnement sont appliquées.</p> <hr/> <p><b><u>En matière de résultats</u></b></p> <p>La qualité du montage est assurée et vérifiée, toute anomalie fait l'objet d'une correction adaptée jusqu'à obtention de la fonction souhaitée.</p>
	<p><b>Procéder à des réglages simples</b></p> <p>Cette compétence professionnelle vise à vérifier la capacité de l'agent de maintenance à rechercher les</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide</p>	<p><b><u>En matière de méthodes utilisées :</u></b></p> <p>La méthode de réglage prescrite par le constructeur est appliquée.</p>

	<p>modes opératoires dans des notices techniques en lien avec les références du sous ensemble concerné et de les appliquer jusqu'à l'obtention des valeurs attendues.</p> <p>Dans le cadre d'une intervention prévue et préalablement préparée.</p> <p>Sur un organe nécessitant un réglage à l'aide d'une procédure mise à disposition (exemple : réglage d'entrefer, réglage de fin de course – surcourse, butée...)</p> <p>Les composants à remplacer (garnitures de freins, câbles...) sont mis à disposition ainsi que les outillages nécessaires.</p> <p>Réalisé sur matériel de levage ou manutention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pont</li> <li>- Portique</li> <li>- Grue</li> <li>- Chariot</li>   <li>- Nacelle élévatrice</li> </ul>	<p>des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes : ÉVALUATION EN SITUATION</p> <p><b>PROFESSIONNELLE RÉELLE :</b> L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur : 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. ET/OU</p> <p><b>PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL :</b> Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les</p>	<p><b><u>En matière de moyens utilisés :</u></b></p> <p>Les moyens utilisés sont adaptés en termes de précision (par exemple : jeu de calle, jeu de rondelles de calage, système de compression par ressorts de type jeu de rondelles Belleville...)</p> <p><b><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></b></p> <p>Les instructions sont prises en compte, tout besoin de complément d'information est fait au bon interlocuteur.</p> <p>Tout problème rencontré fait l'objet d'une alerte et demande au responsable.</p> <p><b><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></b></p> <p>Les conditions de sécurité sont respectées, les contraintes qualité et environnement sont appliquées.</p> <p><b><u>En matière de résultats</u></b></p> <p>L'organe est fonctionnel à l'issue du réglage, les valeurs de réglage sont conformes aux prescriptions du constructeur.</p>
--	--	--	---

		<p>exigences du référentiel de certification sont satisfaites.  <b>ET AVIS DE L'ENTREPRISE :</b>  L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité</p>	
	<p><b>Effectuer des opérations de maintenance programmées (surveillance, relevés)</b></p> <p>Cette compétence professionnelle vise à vérifier la capacité de l'agent de maintenance à assurer une surveillance en référence à des paramètres de contrôles visuels ou issus d'une mesure, de comparer les éléments relevés à des états ou valeurs de référence. Sa capacité d'alerte est également vérifiée dans cette compétence avec formulation de la situation en vue d'une exploitation ultérieure.</p> <p>Dans le cadre de maintenances programmées.</p> <p>La procédure et les feuilles de relevés sont fournis.</p> <p>Réalisé sur matériel de levage ou manutention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pont</li> <li>- Portique</li> <li>- Grue</li> <li>- Chariot</li>   <li>- Nacelle élévatrice</li> </ul>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes : ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur : 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat</p>	<p><b><u>En matière de méthodes utilisées :</u></b></p> <p>La procédure ou consignes de relevés et surveillance sont appliqués.</p> <p>Les valeurs relevées sont comparées aux valeurs attendues, les écarts constatés donnent lieu à des actions immédiates dans la limite des autorisations et marges de manœuvres.</p> <p>Les actions à prévoir sont transmises au responsable en vue d'une action ultérieure.</p> <hr/> <p><b><u>En matière de moyens utilisés :</u></b></p> <p>Les supports de maintenance sont exploités et renseignés de manière précise et complète.</p> <p>Les évènements devant faire l'objet d'une attention particulière sont retranscrits et commentés à l'exploitant.</p> <hr/> <p><b><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></b></p> <p>Le cahier de maintenance est consulté au préalable pour relever les interventions et éléments consignés.</p> <p>Le cas échéant des informations complémentaires sont recherchées auprès de l'exploitant en termes de conditions d'exploitation, incidents, ... et auprès des experts du domaines (technicien expérimentés, référents techniques)</p>

transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.  
ET AVIS DE L'ENTREPRISE :  
L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité

**En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :**

Les conditions de sécurité sont respectées, les instructions sont prises en compte au niveau qualité d'exécution des actions de maintenance, conduite à tenir dans le domaine du tri des déchets et repli de chantier

**En matière de résultats**

Les visites de surveillance programmées sont réalisées en totalité.

Les relevés sont assurés, les informations relatives à l'état du système sont consignées en références au niveau de conformité attendu.

Toute non-conformité détectée ou écart constaté fait l'objet d'une alerte et action adaptée dans la limite du champ de responsabilité.